

MAIRIE
DE

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne
Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTREPROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRERÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 05 Juin 2026

Nombre de membres				
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Excusés et représentés	Absents non représentés
23	23	18	5	0

Date de la convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

Président de séance : Frédéric BIENVENU

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric BIENVENU, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Il constate que la condition du quorum est atteinte.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé de désigner Madame Annie CAZEAUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Frédéric BIENVENU – Julien ALLENOU - Guy BARTHET – Bernard BAYLE – Franck BEN HAMOUDA - Monique CARRERE - Annie CAZEAUX – Benoît DUBERGÉ - Christelle GASTON MONNEREAU - Christian JANOTTO – Didier LASSALLE – Julien LAUNEY - Béatrice MAILHOL – Samuel MARTIN - Valérie PICAVEZ - Hélène SAGNÉ – Alain SENTENAC - Frédéric SIMON

Absents excusés et représentés :

- Caroline BRÉZILLON représentée par Annie CAZEAUX
- Joëlle DOUARCHE représentée par Christelle GASTON MONNEREAU
- Élodie FAYE représentée par Valérie PICAVEZ
- Évelyne ICARD représentée par Frédéric BIENVENU
- Laëtitia LOUBIÈRES représentée par Guy BARTHET

Secrétaire de séance : Annie CAZEAUX

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 1- Désignation des délégués des Conseils municipaux aux élections sénatoriales 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

DE_036_2026 / 5.3 Désignation des délégués des Conseils municipaux aux élections sénatoriales 2026

Rapporteur Monsieur Frédéric BIENVENU - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la lettre-circulaire du 20 mai 2026 du préfet de la région Occitanie, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs ;

Le bureau électoral est constitué, conformément à l'article R. 133 du code électoral, sous la présidence du maire, assisté des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture de la séance :

- Monsieur Guy BARTHET
- Madame Joëlle DOUARCHE (ou LASSALLE Didier OU JANOTTO Christian)
- Monsieur Julien LAUNEY
- Monsieur Samuel MARTIN (ou Mme Laëtitia LOUBIÈRES ou Mme Élodie FAYE ou M. Benoît DUBERGÉ).

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026. Il rappelle qu'en application des articles L 289, R 138 et R 141 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L 284 du code électoral et à l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants par commune, le Conseil municipal de Montesquieu-Volvestre doit élire sept délégués et quatre suppléants.

Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée. Les premiers élus étant délégués, les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Une liste a été déposée et il convient de procéder au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des sept délégués et des quatre suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé à Monsieur le Maire.

Séance du Conseil Municipal Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE 05 juin 2026

Après avoir procédé à l'élection au vote secret, le dépouillement du vote par le bureau électif donne les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23**
- **Nombre de bulletins nuls : 0**
- **Nombre de suffrages exprimés : 0**

À l'issue du scrutin, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

- 1- Monsieur Frédéric BIENVENU
- 2- Madame Béatrice MAILHOL (née SCHLUMPF),
- 3- Monsieur Guy BARTHET,
- 4- Madame Laëtitia LOUBIÈRES (née REYBEROLLE)
- 4- M. Alain SENTENAC
- 5- Madame Caroline BREZILLON
- 7- Monsieur Didier LASSALLE

Délégués suppléants :

- 1- Madame Hélène SAGNE
- 2- Monsieur Franck BEN HAMOUDA
- 3- Madame Valérie PICAVEZ (née PUJO)
- 4- Monsieur Frédéric SIMON

Le Conseil municipal prend acte des résultats de l'élection et charge Monsieur le Maire de transmettre immédiatement le procès-verbal et les pièces annexes à la Préfecture.

Ainsi délibéré et adopté.

La séance est levée à 19h20

Le Maire,


Frédéric BIENVENU



Le Secrétaire de séance,


Annie CAZEAUX